



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2026

4. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC - GÉNÉRALE

5.1. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Rappel des règles de la période de questions :

La période de questions vise à favoriser des échanges respectueux et ordonnés, tout en permettant à la séance de suivre son cours. Afin d'éviter les interruptions et de respecter le temps de chacun, nous vous remercions d'attendre d'être invités à prendre la parole et de garder les questions liées aux points à l'ordre du jour (résolutions) pour la deuxième période de questions. Pour nous aider, merci de respecter les modalités suivantes :

- S'identifier et attendre d'être invitée à prendre la parole.
- S'adresser au président de l'assemblée et préciser à qui la question est destinée.
- Poser une seule question et une seule sous-question par tour.
- Employer un langage respectueux, sans propos injurieux, diffamatoires ou personnels.
- Formuler une question brève, claire, portant sur des sujets d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Chaque personne dispose d'un maximum de 5 minutes pour poser une question et une sous-question. La durée totale de chaque période de questions est de 30 minutes. La présidence peut interrompre une intervention qui dépasse le temps prévu, qui multiplie les questions ou qui s'éloigne du cadre municipale, afin d'assurer le bon déroulement de la séance.

6. RÈGLEMENTS

6.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 280 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

6.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 244-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 244 RÉGISSANT LES ACCÈS AU LAC BARRON ET LE DÉBARCADÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE AFIN D'AJOUTER DES CONDITIONS D'UTILISATION DES EMBARCATIONS À FORT IMPACT

6.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 276 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : 2026 ET 2027

6.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 278 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

6.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 279 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.6. ADOPTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248 ET CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE ALLÉE D'ACCÈS ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR LE LOT 5 081 112 SITUÉ SUR LA RUE HAZLETT-HICKS, DANS LA ZONE VI-10



ORDRE DU JOUR

7. ADMINISTRATION, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1. PROCLAMATION DU 17 MAI « LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE »
- 7.2. RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT – STAGE DE MADAME SIDNEY CHARLAND

9. TRÉSORERIE

- 9.1. DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS
- 9.2. DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025
- 9.3. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2025 (PAERRL) – REDDITION DE COMPTE
- 9.4. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 10.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-07 : 7, CHEMIN DU LAC GRACE, LOT 5 317 187
- 10.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-08 : 19, RUE DES LYS, LOT 5 316 871
- 10.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-09 : 73, CHEMIN STEPHENSON, LOT 5 317 535
- 10.4. PIIA 2026-11 : RUE DES COLIBRIS, LOT 6 617 114
- 10.5. PIIA 2026-12 : 28, CHEMIN SHREWSBURY, LOT 5 080 086
- 10.6. PIIA 2026-13 : 7, CHEMIN DU LAC GRACE, LOT 5 317 187
- 10.7. PIIA 2026-14 : ROUTE 329, LOT 5 317 769
- 10.8. PIIA 2026-15 : 51, CHEMIN DU LAC HUGHES, LOT 5 080 607
- 10.9. PIIA 2026-16 : 14, RUE DES JONQUILLES, LOT 5 081 714
- 10.10. PIIA 2026-18 : RUE DES SALAMANDRES, LOT 5 081 003
- 10.11. DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS D'AVRIL 2026

11. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1. S/O

12. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 12.1. AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS – PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERS PONCEAUX SUR LES CHEMINS DENSA, STEPHENSON, BRAEMAR ET MORRISON
- 12.2. OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CUISINE ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE LAVAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE



13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS D'AVRIL 2026

14. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

- 14.1. RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE GORE

15. VARIA

- 15.1. EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE – MONSIEUR JEAN-FRANCOIS DUMONT, POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE
- 15.2. MANDAT À LA FIRME PRÉVOST FORTIN D'AOUST — DOSSIER DE RESSOURCES HUMAINES
- 15.3. AVIS D'INTENTION - ORDONNANCE EN VERTU DU RLRQ, C. P-38-002, R.1 : CHIENS AU 9, CHEMIN BOUCHETTE
- 15.4. AUTORISATION DE VENDRE L'AUTOPOMPE FREIGHTLINER (UNITÉ 441) – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2026-02-025

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC — SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

- 16.1. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions porte exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Afin de permettre à tout le monde de s'exprimer, chaque personne dispose d'un maximum de 5 minutes pour poser une question et une question complémentaire, et la période de questions est prévue pour une durée maximale de 30 minutes.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 17.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE